

Service instructeur
CABINET

N° CP 2012-3-12-4

Service consulté

**COLLOQUE INTERNATIONAL SUR L'ECRITURE - INSTITUT UNIVERSITAIRE DE
FORMATION DES MAITRES D'ALSACE**

Résumé : Dans le cadre du fonds départemental pour la participation à des congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin, il est proposé d'allouer une subvention de 600 € à l'Université de Strasbourg, pour l'organisation d'un colloque international sur l'écriture à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres d'Alsace à Colmar.

L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) d'Alsace, qui est devenu une école interne de l'Université de Strasbourg depuis le 1^{er} janvier 2009, organise un colloque international «stratégies d'écriture, stratégies d'apprentissages de la maternelle à l'université», du 21 au 23 mars 2012 à Colmar.

Cette manifestation accueillera cinq conférenciers de renommée internationale, environ soixante-dix communicants issus de pays de la francophonie (Canada, Belgique, Suisse, France, Pays d'Afrique) et attend au total entre cent vingt et cent cinquante participants.

Outre l'objectif scientifique de ce colloque, le but est de favoriser le développement du site de l'IUFM de Colmar comme centre de rencontres internationales autour de problématiques touchant à l'enseignement et à la formation, afin de contribuer à la pérennité de ce centre.

Par la même occasion, l'IUFM compte promouvoir la Haute Alsace dans ses dimensions touristiques, culturelles et gastronomiques en organisant quelques visites à Colmar et dans le département.

Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 15 505 € et le Département est sollicité à hauteur de 1 200 €.

Cette demande est susceptible d'être examinée dans le cadre du fonds départemental pour la participation à des congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin. Au regard des critères régissant le fonds, qui excluent la prise en compte des frais liés à l'hébergement et à la restauration des congressistes, la dépense subventionnable s'élève à 4 995 €.

Compte tenu de l'intérêt de cette rencontre et de ses retombées sur l'économie locale, je vous propose :

- d'allouer une subvention de 600 € à l'Université de Strasbourg pour l'organisation du colloque international sur l'écriture à l'UFR de Colmar
- de prélever le crédit correspondant sur le programme J718, chapitre 65, fonction 021, nature 65737, code/programme 3277.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER